

Introduction à la déposition de Guillaume Toral

Guillaume Toral est le vingt-neuvième déposants de ce registre. Le 9 mars 1300, il est convoqué une première fois devant le tribunal inquisitorial, il dément toute collusion avec l'hérésie. Convoqué de nouveau le 29 avril 1300, il reconnaît avoir reçu les deux ministres cathares dans son verger et d'avoir participer à un repas avec eux vers 1297. Il dit les avoir revus dans son verger l'année suivante. Enfin, vers 1299, il les a encore revus à l'hôpital Saint-Jacques d'Albi, en présence du recteur de cet hôpital. Il a avoué relativement peu de faits mais il a cité à l'inquisiteur 26 personnes, toutefois la plupart étaient déjà jugées.

Nous ne savons pas qui était ce Guillaume Toral, il appartenait peut-être à la noblesse parce qu'il est souvent cité avec la particule occitane *En*, diminutif latin de *domine*, c'est-à-dire seigneur et que nous avons traduit par messire. Tout ce que nous savons c'est qu'il fut condamné au mur comme les autres et que ses biens furent confisqués.

Sa déposition apporte un témoignage sur la règle de vie des chrétiens cathares : « ils observaient une chasteté absolue et ils faisaient grande pénitence », entendez, faisaient beaucoup de jeûnes. Une autre information, nous renseigne sur les précautions que prenaient les croyants cathares pour se rendre aux rencontres. On attendait la fin du jour, et on se déplaçait en petit groupe deux ou trois maximum, pour ne pas éveiller de soupçon, à l'aller comme au retour.

Il fut impliqué dans les dépositions des personnes suivantes : Guillaume de Maurian, Lambert de Foix, Pierre Rigaud, Pierre Taillefer et Raymond Pagut.